

Lettre ouverte d'AC ! CUN et région au personnel et à la direction de l'ANPE de Nantes

AGENTS de l'ANPE, travailleurs sociaux, chômeurs, Rmistes, TOUS CITOYENS, TOUS SOLIDAIRES !

L'ANPE...un service pour le public ?

Les chômeurs, autant que les agents de l'ANPE le savent : le contrôle mensuel des demandeurs d'emplois, théoriquement mis en vigueur à partir du premier janvier 2006, va bouleverser leur vie et leur relation.

Il change aussi fondamentalement le rôle et la raison d'être des agents ANPE.

Comme le disent des agents ANPE du Tarn (syndiqués SUD ANPE) dans une lettre ouverte au président du conseil général) :

«L'ANPE a été créée il y a près de 40 ans pour aider et conseiller les personnes en recherche d'emploi et les mettre en relation avec les entreprises en demande de main-d'œuvre. Pendant des années, c'est à cette tâche que les agents de l'ANPE se sont consacrés. Mais l'évolution de ces décennies en matière d'emploi aboutit à une situation telle qu'il y a eu dans le Tarn en 2004 trois fois plus d'inscriptions au chômage que de nouvelles offres d'emploi enregistrées. »

La CGT ANPE Ile de France dit (dans l'appel à une AG de préparation d'une grève le 24 janvier) :

« Une intensification des charges de travail et un changement de nature de l'intervention publique sont en route. Les moyens d'exercer nos missions en fonction des besoins exprimés par nos usagers et le respect de la dimension humaine qui doit exister dans nos relations professionnelles, nous sont totalement déniés. »

SUD ANPE Tarn explique plus en détails ses positions sur le contrôle mensuel :

«Le plan d'urgence pour l'emploi de Monsieur de Villepin a prévu des convocations massives de

publics spécifiques : les jeunes pendant l'été, à l'automne les allocataires de l'ASS (Allocation de Solidarité Spécifique, un « minimum social » à peine supérieur au RMI) et très bientôt les jeunes des quartiers « sensibles » . Y a-t-il donc tant d'offres d'emploi, tant de formations à leur proposer ?

Vous n'ignorez pas qu'un demandeur d'emploi radié par l'ANPE, percevant une allocation de l'ASSEDIC, au titre de l'assurance-chômage ou au titre de la solidarité, se retrouve du jour au lendemain sans aucune ressource. Beaucoup

demandent alors le RMI, ce droit citoyen issu de la solidarité nationale et de valeurs - liberté-égalité-fraternité - dont les élus de la République sont les garants.

Qui dit «convocations massives» dit «radiations massives ». Qu'en sera-t-il avec la mise en place, en janvier 2006, de la réception mensuelle obligatoire de tous les chômeurs ? Depuis 2001, l'ANPE est sensée les recevoir tous les 6 mois, ce qu'elle est encore aujourd'hui dans l'incapacité de faire faute de moyens. Les agents de l'ANPE, soumis à la pression constante des objectifs quantitatifs à atteindre, en sous-effectif permanent par rapport à la tâche, ne sont déjà plus en mesure d'assurer leur fonction d'aide et de conseil »

Contrôleur ou conseiller ?

Il est donc devenu évident que les agents de l'ANPE doivent choisir leur camp. Il est devenu évident que les intérêts des demandeurs



d'emplois et les salariés de l'ANPE commencent à coïncider.

Le choix à faire est de devenir contrôleur ou continuer à assurer un service public nécessaire. Avant de faire ce choix il faudrait peut-être réfléchir et se rendre compte que tout contrôleur est aussi contrôlé.

Comme le dit le syndicat **SNU ANPE** (dans une motion de leur congrès le 24 novembre)

« Nous refusons de devenir des contrôleurs de la recherche d'emploi avec pour unique but la baisse des chiffres de chômage »

Chômeur n'épale pas nécessairement coupable !

La situation des chômeurs et des précaires est déjà assez pénible. Ils n'ont pas besoin d'être encore plus harcelés.

SUD ANPE l'explique dans des termes qui pourraient être ceux d'AC !

« Vous le savez, le chômage et la précarité génèrent de graves préjudices humains, économiques, psychologiques, sociaux... L'obligation de produire des preuves d' « actes positifs et répétés de recherche d'emploi » ou de se rendre à une Xième convocation inutile est un poids et une humiliation supplémentaires - et ce dans le contexte de la mise en œuvre des ordonnances Villepin renforçant les contrôles, facilitant la suppression des allocations, restreignant les droits de recours... Les pressions politiques et budgétaires sont telles que la lutte contre le chômage se retourne contre les chômeurs. »

Tous ensemble !

Il est donc évident pour AC ! que nous (chômeurs et travailleurs de l'ANPE) devons mettre nos luttes en commun.

La **SNU ANPE** le suggère déjà :

« Nous devons, dans un cadre intersyndical, construire des conditions d'émergences d'un front de refus capable d'arrêter cette mécanique infernale. »

Peut-être pourrions nous nous rassembler au début autour d'un mot d'ordre simple comme celui proposé par la CGT ANPE :

**« NON au SUIVI MENSUEL
NON au FLICAGE des COLLEGUES, des
demandeurs d'emplois »**

Pour concrétiser cette démarche il est nécessaire que nous nous rencontrions entre associations de chômeurs, précaires concernés et personnel de l'ANPE. De préférence sur votre lieu de travail et pendant vos heures de travail.

**Agents de l'ANPE,
travailleurs sociaux,
chômeurs, Rmistes,
TOUS CITOYENS,
TOUS SOLIDAIRES !**



**AC ! CUN et région
C/o GASTROM ASTI Nantes
24 rue Fouré 44000 Nantes
Tel : 06.10.12.92.46 (Pierre)
ou 06.60.76.24.53 (Laurent)
E-mail : ac.cunregion.nantes@free.fr**